

## LE CONTEXTE

À l'automne 2021, Amélie de Montchalin, alors ministre en charge de la Fonction publique, a commandé un rapport à Paul Peny et Jean-Dominique Simonpoli sur les « perspectives salariales ». Ce document a été rendu public en mars 2022.

Les élections présidentielles d'une part et, d'autre part, la formation du gouvernement d'Élisabeth Borne ont relégué, dans la foulée, ce rapport très contestable au deuxième rang de l'actualité.

Mais, les questions salariales n'étant nullement réglées et l'inflation connaissant un essor durable, le nouveau ministre, Stanislas Guerini, est contraint de prendre en charge le dossier.

Au-delà des mesures très insuffisantes prises pour 2022, 2023 et jusqu'en janvier 2024, le ministre reprend à son compte la perspective d'échanges sur les enjeux des rémunérations et des carrières.

Début septembre, il annonce même dans les médias (sans en avoir parlé aux organisations syndicales en amont) un projet de loi qui pourrait être finalisé pour la fin de l'année. Si celui-ci aborde des thèmes comme la protection des fonctionnaires, il devrait traiter également des salaires et des carrières.

## L'ÉTAT DES LIEUX

Depuis des années, la CGT Fonction publique a de nombreuses fois dressé un état des lieux préoccupant du pouvoir d'achat et des déroulements de carrière des agentes et des agents de la Fonction publique.

[../. Suite à télécharger](#)

fichiers:



[Télécharger 2023\\_09\\_28\\_salaires\\_financement.pdf](#) (328.75 Ko)

**Public:** [Fiches Techniques / Argumentaires](#)  
[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---